

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

LE DECRET N° 63/185 du 18/3/80
/MTPS.DGTFP.DFP.

Portant intégration et nomination
de Monsieur MOUKOUYOU Léopold dans
les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Administra-
tifs et Financiers SAF (Administra-
tion Générale).-

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT :

====Ooo=====

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-426 du 29.12.62 fixant le statut
des cadres de catégorie A des Services Administratifs et Finan-
ciers (SAF) ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,
notamment en ses articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74-229 du 10.6.74 portant attribu-
tion de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et
les Diplômés des Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement
Supérieur de Commerce ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret
n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;

.../...

yl

(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 6926/MEN-DGEOC-DOB du 26.10.82, du Directeur de l'Orientation et des Bourses du Ministère de l'Education Nationale transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées, des décrets n°s 62-426 et 74-229 des 29.12.62 et 10.6.74 susvisés, Monsieur MOUKOUYOU Léopold, né le 25 Octobre 1955 à Brazzaville, titulaire de la Licence Es-Sciences Economiques Option : Economie Financière Obtenue à l'Institut des Sciences Economiques d'Alger (Algerie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 18 Mars 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP.DFP.	3
DFP.BST.	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.F.	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2./-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.